

Règlement intérieur Du CyberC@th

1. Domaine d'application :

Ce règlement s'applique à toute personne utilisant le matériel du CyberC@th. Il est un contrat liant l'utilisateur, le CyberC@th et la Commune de Sainte-Catherine. Toute infraction à celui-ci pourra être considérée comme une rupture du contrat avec tout ce que ceci implique.

2. Conditions d'accès :

- L'accès au CyberC@th est soumis à autorisation, matérialisée par la signature du présent règlement, du Président de l'association CyberC@th et du Maire de la Commune.
- L'accès se fait selon des plages définies par l'association CyberC@th, et ce dans la limite des places disponibles.
- Chaque membre de l'Association CyberC@th aura un compte d'accès par identifiant et mot de passe. Cet accès est strictement personnel. Au cas où il divulguerait ses codes identifiant et mot de passe, il le ferait à ses risques et périls.
- Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du CyberC@th.

3. Respect de la confidentialité des informations :

L'utilisateur s'engage à ne pas lire, essayer de lire ou copier les fichiers d'un autre utilisateur, sans son accord. Il est interdit de s'approprier, déchiffrer ou tenter de déchiffrer les mots de passe d'un autre usager.

4. Respect du droit à la propriété :

Il est strictement interdit de copier un logiciel, un CD audio ou tout autre support qui ne relève pas du domaine public, ou d'en faire un usage non conforme aux prescriptions de son auteur ou de la société éditrice du logiciel. L'utilisation du graveur est soumise à l'approbation de l'animateur qui en contrôle son utilisation.

5. Respect du fonctionnement des ordinateurs :

- L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser des applications auxquelles il n'a pas légitimement accès. De même il est interdit de détruire des fichiers appartenant à un autre usager ou des fichiers système.
- Tout téléchargement doit se faire sur le poste serveur dans un dossier personnel. En signant ce règlement, vous donnez le droit aux animateurs de contrôler les fichiers enregistrés sur le poste serveur dans un dossier personnel.
- Tout utilisateur faisant une installation non autorisée entraînant le dysfonctionnement d'un PC nécessitant une maintenance voire la réinstallation complète de la machine se verra facturer l'intervention et la réparation (Main d'œuvre, fournitures et pièces).
- Lors de l'utilisation d'Internet, l'utilisateur s'engage à ne pas méprendre un tiers sur son identité.
- Les animateurs du CyberC@th peuvent limiter ou interdire l'accès aux ordinateurs d'un utilisateur..

6. Net étiquette :

Il est strictement interdit de surfer sur des sites à caractères pornographiques, à connotation raciste, antisémite, nazi ou faisant l'apologie du crime et / ou du terrorisme. Tout manquement à ce point entraînera l'exclusion du CyberC@th.

7. Principe de base :

L'utilisateur est responsable des ressources informatiques mises à sa disposition, il s'engage :

- A terminer la session en cours et ne pas quitter son poste avec une session ouverte.
- A protéger ses fichiers.
- A ne pas laisser traîner ses supports de sauvegarde (Disquettes, CD-rom...).

8. Respect des lieux :

L'utilisateur s'engage à :

- Respecter les locaux. En cas de dégradation volontaire ou non, les dégâts seront facturés et, le cas échéant, des poursuites pourront être engagées.
- Respecter le mobilier du CyberC@th ainsi que la propreté du lieu.
- Respecter la tranquillité des lieux, et celle de ses voisins. Il est interdit de crier, chanter, écouter de la musique sans casque. Tout manquement à ce point fera l'objet, de la part de l'animateur et ou du Maire de la Commune, d'un rappel à l'ordre voire d'une exclusion en cas de récidive.
- Ne pas avoir une tenue ou une conduite indécente, ne pas fumer, boire ou manger dans les locaux.
- Manipuler avec soin les souris, claviers, écrans, ne pas dérégler les écrans, changer la configuration des postes ni installer de logiciel sans l'accord express du responsable du CyberC@th ou des services informatiques de la Mairie. Pour le confort de tous il est conseillé de ne pas toucher aux écrans (traces de doigts).

9. Exclusion :

Toute personne exclue du CyberC@th temporairement ou définitivement en sera avertie par lettre recommandée indiquant le motif et la durée de l'exclusion.

10. Respect des animateurs :

Le rôle des animateurs et de vous faciliter l'accès au CyberC@th et à Internet. Toute insulte, menace ou voie de fait fera l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive. La Mairie de Sainte-Catherine se réserve le droit d'intenter une action en justice contre toute personne à l'origine de problème grave susceptible de gêner le fonctionnement harmonieux du CyberC@th.